

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMMUNIQUE

RELATIF A LA PROROGATION DE DELAI DE SOUSCRIPTION DES DECLARATIONS FISCALES ANNUELLES DE RESULTATS

Conformément aux instructions données par Monsieur le Président de la République à Monsieur le Ministre des Finances, une prorogation de délai est accordée au profit des opérateurs économiques pour la souscription des déclarations fiscales annuelles de résultats (bilan et annexes) de l'exercice 2020, et ce, jusqu'au 30 juin 2021.